



**PRÉAVIS No 05/2019**  
**du Comité de Direction**

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

**Renouvellement du Système d'information central**  
**des polices vaudoises : Projet ODYSSEE**

**GLOSSAIRE**

ACV	Administration Cantonale Vaudoise
DSI	Direction des Systèmes d'Information / Service Informatique de l'Etat de Vaud
DO	Direction Opérationnelle
EMPD	Exposé des Motifs et Projet de Décret
EPT	Effectif Plein Temps
Graphite	Logiciel de rédaction des rapports de police
JEP	Journal des Evénements Police
LOPV	Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise du 13 septembre 2011
MDM	Mobile Device Management ou « gestion de terminaux mobiles »
MP	Ministère Public
ODYSSEE	Projet concernant le renouvellement des applications JEP / SINAP / Graphite
OJV	Ordre Judiciaire Vaudois
PCV	Police Cantonale Vaudoise
PML	Police Municipale de Lausanne
POLARIS	Système central retenu remplaçant JEP/SINAP/Graphite
Polcoms	Polices Communales et Intercommunales
SAN	Services des Automobiles et de la Navigation
SI	Système d'Information
SINAP	Système d'Information et d'Archivage Police
SINAP A/R	Système d'Information et d'Archivage Police – Module Activités et Réquisitions

**TABLE DES MATIERES**

<b>1. PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
1.1 OBJET DU PRÉAVIS.....	3
1.2 BUT DU PRÉAVIS.....	3
<b>2. CONTEXTE GÉNÉRAL, BASES LÉGALES ET CONVENTIONNELLES</b> .....	<b>3</b>
<b>3. PROJET "ODYSSEE"</b> .....	<b>4</b>
<b>4. SOLUTION POLARIS ET ÉLÉMENTS CONNEXES</b> .....	<b>5</b>
4.1 POLARIS.....	5
4.2 ADAPTATION DES INTERFACES/APPLICATIONS.....	6
4.3 INFRASTRUCTURE MOBILE.....	6
4.4 EXTERNALISATION DES PRESTATIONS.....	6
4.4.1 Externalisation des prestations pour la mise en œuvre du projet ODYSSEE.....	6
4.4.2 Externalisation des prestations pour l'hébergement, la maintenance et le support.....	6
<b>5. ASPECTS FINANCIERS</b> .....	<b>6</b>
5.1. COÛTS D'INVESTISSEMENT OPV ET POL.....	6
5.2 COÛTS DE FONCTIONNEMENT .....	7
5.2.1 Coûts de fonctionnement OPV.....	7
5.2.2 Coûts de fonctionnement POL.....	7
5.2.3 Augmentation des coûts pérennes.....	8
5.3 FINANCEMENT (PAR VOIE D'EMPRUNT).....	8
5.3.1 Plafond d'endettement.....	8
5.3.2 Compte de fonctionnement / Coût du capital (au 22 juillet 2019).....	9
<b>6. CONCLUSIONS</b> .....	<b>9</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. PRÉAMBULE

### 1.1 OBJET DU PRÉAVIS

Situées au cœur de l'activité des polices vaudoises (PCV/Polcoms), les trois applications centrales hébergées à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) que sont le Journal des Evénements de Police (**JEP**), son générateur de rapports **Graphite** et son Système d'Information et d'Archivage Police connu sous le vocable **SINAP** permettent aux 2'600 utilisateurs, principalement policiers (1'270 pour la PCV et 1'330 pour les Polcoms), de s'acquitter quotidiennement de leurs missions et de la prise en charge des personnes qu'ils administrent. A titre d'information, ~570 événements sont créés quotidiennement dans le JEP, comptabilisant actuellement 2 millions d'événements, et ~50 processus administratifs sont générés chaque jour dans SINAP, produisant ~280'000 documents par an ce qui représente un volume 1.8 million de documents à ce jour.

Avec une ancienneté qui varie entre 14 ans pour la plus ancienne (JEP) et 10 ans pour la plus récente (SINAP), les applications JEP/SINAP/Graphite sont devenues obsolètes. Leur éditeur ayant annoncé, le 1<sup>er</sup> février 2017, une réorientation de ses activités et l'abandon de tous supports et développements justifiant le licenciement de ses développeurs. Actuellement, la DSI assure seule une maintenance limitée sans être en mesure, par manque de compétences, d'effectuer de nouveaux développements liés à l'évolution de l'environnement métier (législatif, normatif, organisationnel, procédural) et de maintenir des structures techniques (matériel, serveurs, système d'exploitation). A terme, le service présentera des failles sécuritaires importantes ou ne sera plus disponible.

A ce titre, les nouvelles normes de cyberadministration eCH, plus particulièrement la norme eCH-0051 sur l'échange des données, entrée en vigueur le 1er avril 2019, imposera de renouveler le système avant le délai de mise en conformité de trois ans fixé au **31 mars 2022**. Au-delà de cette date, l'échange d'information avec les bases de données tierces, particulièrement celles de la Confédération, ne sera plus garanti.

Le renouvellement des applications JEP/SINAP/Graphite est donc devenu incontournable et ne pourra être différé sans risque sécuritaire important. L'indisponibilité annoncée du système entraînera, outre l'impossibilité d'exercer l'activité de police secours, l'incapacité d'enquêter et par conséquent le blocage de l'ensemble de la chaîne pénale dont les polices vaudoises sont le premier maillon.

### 1.2 BUT DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objectif principal d'obtenir le financement contributif – auquel l'Association est légalement et conventionnellement assujettie – nécessaire au renouvellement du système d'information central des Polices vaudoises.

Pour ce faire, son contenu vise à :

- informer les membres du Conseil intercommunal sur les différents objets couvrant les dépenses d'investissement et de fonctionnement ;
- expliciter la répartition de l'investissement qui interviendra dès 2020 et des coûts pérennes qui seront effectifs dès 2022 pour le corps de police ;
- préciser le mode de financement retenu par le CODIR.

## 2. CONTEXTE GÉNÉRAL, BASES LÉGALES ET CONVENTIONNELLES

Le renouvellement des applications JEP/SINAP/Graphite est un objet qui s'inscrit dans le cadre de l'organisation policière vaudoise, impliquant opérationnellement, techniquement et financièrement toutes les polices du canton.

A ce titre, les bénéficiaires des systèmes actuel et futur, soit la Police cantonale et les 9 polices communales vaudoises et l'exploitant, la DSI ont, dès l'initiation du projet connu sous le vocable "ODYSSEE", travaillé en étroite collaboration.

L'ensemble des travaux relatifs au renouvellement du système sont menés selon les standards de la DSI en matière de gestion de projet. Cette pratique garantit à chaque étape une validation formelle par les instances clairement définies et légitimes, en référence à la gouvernance de l'OPV (CE, CCS, DO, CDPV, SOPV).

Partie prenante, il ne s'agit donc pas pour la POL, dans le cadre de ce préavis de remettre en question les choix préalablement retenus, mais bien d'obtenir le financement relatif à ses obligations légales (LOPV) et conventionnelles.

En effet, d'une part la LOPV dans son Art. 5 fixe le devoir et la responsabilité des polices d'assurer, notamment en permanence, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leur action et d'autre part, instituée au CCS, sur recommandation de la DO la responsabilité de définir le matériel, l'équipement et les systèmes de communication et d'information que doit acquérir chaque police communale (Art.21 let e).

Par ailleurs, une convention cadre de collaboration pour les applications police, signée en 2017 entre l'Etat de Vaud et chaque police communale stipule notamment une participation de la contractante aux projets (ch. 3.3) et l'engagement de cette dernière à assumer les charges financières qui lui incombent (ch.6.1)

De fait, cet objet sera présenté au Grand Conseil courant 2020 en vue de l'octroi de son financement global, pour autant que le financement contributif de l'ensemble des polices communales soit garanti, c'est-à-dire validé préalablement par les instances compétentes, soit le Conseil intercommunal pour la POL.

En termes de plan horaire, ce renouvellement, dont les démarches initiales ont débuté en 2017, s'inscrit dans une temporalité dépassant assurément les 10 ans, en fonction du développement technologique et la capacité du futur système à évoluer dans un contexte propre au marché informatique.

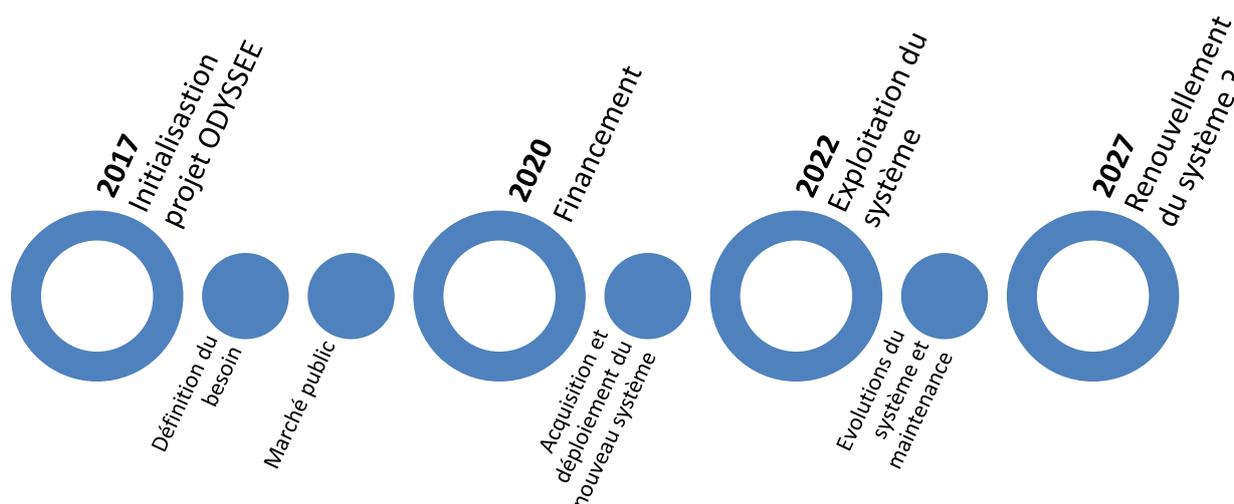


Figure 1 : Planification globale ODYSSEE

### 3. PROJET "ODYSSEE"

Les réflexions portées dans le cadre du projet "ODYSSEE" se sont axées sur quatre objectifs distincts :

- Maximiser la présence des policiers sur le terrain

Le nouveau système doit soutenir la présence policière dans le terrain. Le projet vise la simplicité, l'intuitivité et l'ergonomie au travers de l'intégration des nouvelles technologies, particulièrement en termes de mobilité. Il vise à décentraliser au maximum la saisie et l'accès aux informations sur le terrain, pour permettre au policier de gagner une autonomie pratiquement complète, même hors du bureau.

- Focaliser sur l'intervention et l'enquête

Le projet vise à produire des informations simples et bien structurées. Il est axé sur la recherche de la qualité des données plutôt que sur des textes produits dans des documents écrits. Afin de permettre une analyse poussée de son contenu (renseignement, pilotage, analyse stratégique et opérationnelle), les données brutes seront standardisées et mises à disposition de spécialistes désignés disposant d'outils spécifiques.

- Abandonner le support papier

Le projet vise la dématérialisation complète du contenu (données et documents). Le vecteur de transmission de l'information, entre le rédacteur et les dossiers de police, n'est plus le document papier (rapport, procès-verbal d'audition, etc.) mais les données saisies dès la création d'une nouvelle entrée dans le système d'information. En plus d'augmenter la qualité et la concentration des données, la dématérialisation a pour objectif d'optimiser les processus administratifs, y compris avec les principaux partenaires des polices vaudoises, parmi lesquels figurent le Ministère public, l'Ordre judiciaire vaudois et le Service des automobiles et de la navigation.

- Simplifier les échanges d'informations

Le projet vise à s'inscrire dans une logique de standardisation communautaire des données et des échanges plutôt que dans le développement individuel des applications utilisées actuellement. Il s'agit ainsi d'aller vers une solution existante et éprouvée, déjà utilisée par un ou plusieurs autres cantons. Idéalement, la maintenance et l'évolution de cette solution devraient appartenir à une logique intercantonale, à l'instar d'une association. Les coûts pérennes seraient optimisés et l'interopérabilité avec les autres systèmes cantonaux et fédéraux maximisée.

A cet effet, le périmètre du projet s'est porté sur quatre dimensions distinctes, à savoir :

- Le système central appelé à remplacer JEP/SINAP/Graphite
- Les applications tierces en périphérie directe du système central (interfaces)
- L'infrastructure mobile
- Les ressources (RH / \$) et clés de répartition relatives à la mise en œuvre et l'exploitation du futur système

Sur la base du cahier des charges établi par l'équipe de projet et conséquemment à l'appel d'offres public mené en 2018, la société Xplain a remporté le marché et a été retenue pour sa solution POLARIS en tant que système central.

## **4. SOLUTION POLARIS ET ÉLÉMENTS CONNEXES**

### *4.1 POLARIS*

Exploitée à satisfaction dans divers Corps de police (AG, Fedpol, Cgfr, Liechtenstein), la solution POLARIS présente les caractéristiques et les avantages suivants :

- Application centrale unique, garantissant une information centralisée sous forme de données, alors que le système d'information central actuel repose sur trois applications distinctes ;
- Intégration de fonctionnalités de gestion électronique des documents (GED) et de gestion des fichiers multimédias, permettant d'une part aux policiers de disposer plus rapidement de l'information, directement en lien dans son contexte judiciaire, et offrant d'autre part la possibilité de décharger les structures de stockage existantes et d'optimiser l'utilisation de l'espace disque, par l'utilisation d'une structure contextualisée dans un seul outil ;
- Recherche multi-bases, permettant aux utilisateurs, à partir de l'identité d'une personne ou d'un numéro (plaque de véhicule, série d'un objet), de consulter simultanément plusieurs bases de données cantonales et fédérales. Ces fonctionnalités sont essentielles pour l'identification et le contrôle des antécédents (signalements, etc.) d'une personne, ainsi que pour la détection des objets volés ou perdus. Entièrement intégrée à la nouvelle solution, l'apprentissage nécessaire à l'utilisateur (affichage unique) est simplifié, évite le dédoublement de plusieurs interfaces spécifiques et participe directement à la cohérence et la qualité des informations saisies. La solution comprend également des fonctionnalités de saisie par lecture optique (scan).

#### 4.2 ADAPTATION DES INTERFACES/APPLICATIONS

Le retrait des trois applications existantes puis la mise en production de la nouvelle solution génèrent de nombreux effets, bien que limités au maximum, tant au niveau de l'infrastructure d'hébergement que des applications tierces qui sont connectées ou influencées par le système d'information central.

En l'espèce, ce sont notamment 34 applications périphériques (dont 28 pour les Polcoms) qui doivent impérativement être interfacées pour maintenir les flux d'informations existants et permettre une maximisation des gains en termes d'efficacité administrative et d'interopérabilité globale du système.

#### 4.3 INFRASTRUCTURE MOBILE

Dans le cadre de la mobilité, le smartphone constitue un outil central pour les utilisateurs de la nouvelle solution, dont il fait partie intégrante. De plus, pour des questions de sécurité et d'identification formelle des utilisateurs (Mobile ID), l'utilisation d'appareils individuels est incontournable. Les utilisateurs des polices vaudoises devront être tous équipés de smartphones individuels lors de la mise en production de la nouvelle solution.

Le déploiement des appareils sera sous la responsabilité du Canton, qui dispose de l'infrastructure et de l'organisation nécessaires pour leur acquisition et leur gestion (MDM).

Pour la POL, sur 151 utilisateurs du système, 93 d'entre eux se verront doter d'un smartphone personnel permettant de collecter et échanger des données et procéder à des contrôles de personnes et de véhicules.

#### 4.4 EXTERNALISATION DES PRESTATIONS

##### 4.4.1 Externalisation des prestations pour la mise en œuvre du projet ODYSSEE

Réaliser un projet informatique d'une telle envergure sur une période aussi courte nécessite des compétences spécifiques étendues qu'il est impossible de trouver dans les ressources internes des polices vaudoises et que d'une façon limitée à la DSI.

En conséquence, une importante externalisation des prestations (principalement dans le domaine informatique) par des ressources externes spécialisées est donc nécessaire pour renforcer et/ou décharger le personnel de la DSI et des polices vaudoises durant la phase de mise en œuvre du système au sein de l'OPV.

##### 4.4.2 Externalisation des prestations pour l'hébergement, la maintenance et le support

L'information, précédemment répartie dans divers documents et systèmes informatiques, est centralisée sous forme de données dans la nouvelle application. Cette dernière constitue ainsi, pour la chaîne opérationnelle, un point critique dont la disponibilité doit être garantie avec des interruptions de service réduites au minimum. Il est donc impératif de disposer d'un support étendu et sans interruption, ce que la DSI – pour des raisons similaires précédemment évoquées n'est pas en mesure d'assurer. En conséquence, les prestations d'hébergement, de maintenance et de support seront externalisées pour garantir un support 24 heures sur 365 jours

### 5. ASPECTS FINANCIERS

#### 5.1. COÛTS D'INVESTISSEMENT OPV ET POL

Les coûts des **investissements totaux (TTC)** englobent l'ensemble des dépenses de mise en œuvre du projet ODYSSEE. Ces montants représentent la somme des coûts d'acquisition matériel/logiciel et de l'estimation des charges en jour/homme attribuées aux prestations externalisées ("Externalisation RH" dans tableau ci-dessous).

La convention cadre de collaboration et ses annexes, signées en 2017 entre les Polcoms, la DSI et la PCV, fixent la clé de répartition et par conséquent le montant de la facturation pour chaque police bénéficiaire selon le critère retenu, soit le nombre d'utilisateurs par corps.

Pour la POL, il s'agit de **151 utilisateurs** dont **93** d'entre eux se verront doter d'un **smartphone personnel**.

<b>INVESTISSEMENTS</b>	Coût global OPV	Coût global POL
Solutions POLARIS	7'468'000	438'611
Adaptation interfaces et applications.	1'560'000	19'382
Infrastructure mobile (MDM)	411'000	23'158
Externalisation RH	13'583'000	781817
<b>INVESTISSEMENT: TOTAUX</b>	<b>23'022'000</b>	<b>1'262'968</b>
<b>Arrondi (Emprunt)</b>		33'032
<b>EMPRUNT : TOTAUX</b>	<b>23'022'000</b>	<b>1'300'000</b>

Le montant d'investissement pour la POL, chiffré à CHF 1'300'000.-- TTC, devrait être dépensé progressivement au gré du projet, soit entre avril 2020 et décembre 2021.

Ce projet est inscrit au plan des investissements 2020 pour un montant de CHF 1'500'000.-- TTC, sous l'intitulé "ODYSSEE", soit le renouvellement des systèmes d'information police JEP/SINAP/Graphite.

## 5.2 COÛTS DE FONCTIONNEMENT

### 5.2.1 Coûts de fonctionnement OPV

Les coûts de fonctionnement du nouveau système s'articulent comme suit à l'échelon OPV:

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Coûts de fonctionnement informatique			*Coûts de fonctionnement	<b>Total</b>
	Matériels	Licences	Hébergement /maintenance		
POLARIS	0	517'000	1'360'000	0	1'877'000
Smartphones (y.c. abonnements)	520'920	165'362	55'740	459'855	1'201'877
Adaptation des interfaces/applications	0	0	422'000	75'000	497'000
<b>TOTAL DES NOUVELLES CHARGES</b>	<b>520'920</b>	<b>682'362</b>	<b>1'837'000</b>	<b>534'855</b>	<b>3'576'000</b>

\*Coûts de fonctionnement : il s'agit principalement des coûts des abonnements Swisscom (CHF 390.-/an/Smartphone) et des prestations RH effectuées par la DAAP (Division d'Appuis aux Applications Police).

### 5.2.2 Coûts de fonctionnement POL

Les coûts de fonctionnement du nouveau système s'articulent comme suit pour la POL:

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>OPV</b>	<b>POL</b>
POLARIS	1'877'000	110'222
Smartphones (y.c. abonnements)	1'201'877	112'809
Adaptation des interfaces/applications	497'000	19'363
<b>TOTAL DES NOUVELLES CHARGES</b>	<b>3'576'000</b>	<b>242'394</b>

Les coûts pérennes, intervenants dès 2022 pour le corps, sont chiffrés à **CHF 242'394.00 TTC** annuels et sont également en lien avec le nombre d'utilisateurs soit 151 dont 93 d'entre eux se verront attribuer un smartphone.

### 5.2.3 Augmentation des coûts pérennes

Le tableau ci-dessous met en évidence l'augmentation significative des coûts de fonctionnement à prendre en considération lors du passage au nouveau système :

Applications	Nombre utilisateurs	Evolution des coûts de fonctionnement				
		2018	2019	2020	2021	2022/27
JEP/ SINAP / Graphite	151	282.--	337.--	392.--	447.--	
		42'582.00	50'887.00	59'192.00	67'497.00	
POLARIS	151					110'222.00
Smartphone	93					112'809.00
Adaptation des interfaces/applications						19'363.00
						<b>Total TTC 242'394.00</b>

L'augmentation des coûts pérennes liés à la nouvelle solution seront perçus dès 2022 et seront récurrents jusqu'en 2027.

L'évolution des coûts de fonctionnement relative aux applications JEP/SINAP/Graphite jusqu'en 2021 se réfère à la convention spécifique relative à ses applications, signée en 2017 entre l'Etat de Vaud (Police cantonale et DSI) et l'ensemble des polices communales et correspond à une mise à niveau des coûts de fonctionnement effectifs depuis 2011.

Il sied également de préciser qu'il n'y aura aucun tuilage des coûts entre ceux issus de JEP/SINAP/Graphite et ceux liés à ODYSSEE.

### 5.3 FINANCEMENT (PAR VOIE D'EMPRUNT)

Pour ce projet d'investissement, une demande d'offres a été faite via une société de courtage (Finarbit) ainsi qu'au travers de la plateforme suisse indépendante du marché des capitaux "Loanboox", laquelle réunit plus de 400 prêteurs suisses du secteur bancaire, des assurances ainsi que des caisses de pension, pour une demande de prêt à hauteur de CHF 1'300'000.-- avec un amortissement linéaire sur 5 ans, voire 4 ans. Les meilleures offres proposées sont celles de la Caisse intercommunale de pension (CIP) et de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires du Canton de Genève (CPFP). Les taux d'intérêts allaient de 0.05 % (CIP) à 0.15 % (CPFP) pour une durée de 5 ans et de 0 % (CIP) sur 4 ans.

Pour la construction du présent préavis, c'est l'offre de la Caisse intercommunale de pension (CIP) qui a été retenue. Non seulement la CIP propose le meilleur taux du marché, au 22.07.2019, avec un taux d'intérêts de 0% sur 4 ans (conditions pour les collectivités), mais également une souplesse dans la mise à disposition des fonds, à savoir à n'importe quel moment sur une durée de 12 mois, à compter de la signature du prêt, et ceci sans pénalité (forward). La mise à disposition des fonds peut également se faire de manière échelonnée en fonction des besoins de trésorerie.

Le démarrage du projet étant prévu, sous réserve, le 01 avril 2020, une nouvelle demande d'offre sera faite en décembre 2019, via ladite plateforme, afin d'obtenir un prêt aux meilleures conditions du marché et par le prêteur offrant la meilleure souplesse de financement.

#### 5.3.1 Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement actuel, selon le préavis 08/2016, est fixé à CHF 3'000'000.--.

Au 31.03.2020, le solde de la dette, en lien avec les préavis 05/2012 "Déménagement de la POL à la route des Flumeaux 41 / Prilly", et 06/2018 "Renouvellement de l'infrastructure informatique" se montera à CHF 1'220'000.--. Avec ce nouvel investissement, la dette de l'Association sera de CHF 2'520'000.-- au 01.04.2020.

### 5.3.2 Compte de fonctionnement / Coût du capital (au 22 juillet 2019)

Le coût de l'amortissement comptable (linéaire) représente un coût de fonctionnement annuel de CHF 325'000.- pendant 4 ans, soit CHF 1'300'000.-- : 4 (ans) = CHF 325'000.--/an.

En 2020, seuls le coût de l'amortissement de CHF 325'000.--, et la commission unique de CHF 560.05 (CHF 1'300'000 x 0.01 % x 4 ans + TVA) de la plateforme du marché des capitaux, sont à prévoir en dépassement budgétaire, respectivement aux comptes n° 6008.3313 "Amortissement machines, mobilier et véhicules" et n° 6004.3183 "Frais bancaires".

Dans le cas où les conditions du marché auraient évolué d'ici là et que le taux de 0 % ne serait pas confirmé, des coûts d'intérêts généreraient des charges supplémentaires au compte n° 6007.3323 "Intérêts des emprunts à moyen et long terme".

## 6. CONCLUSIONS

Eu égard à ce qui précède, le Comité de Direction vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les Conseillers de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le préavis no 05/2019 du Comité de Direction du 18 septembre 2019.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

- D'octroyer au Comité de Direction un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'300'000.- TTC pour couvrir les coûts du remplacement des outils informatiques JEP, SINAP et Graphite ;
- D'autoriser le Comité de Direction à financer cet investissement par voie d'emprunt et à souscrire celui-ci aux meilleures conditions du marché, ceci conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil intercommunal ;
- De faire figurer cette dépense dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 6029.5060.105 "ODYSSEE" ;
- D'amortir comptablement cet investissement sur 4 ans conformément à l'article 17a du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 01 juillet 2006) sur la comptabilité des communes ;
- D'accepter, en tant que crédits complémentaires, les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2020, soit à titre indicatif (selon offre du 22.07.2019) ;

CHF 325'000.00 dans le compte 6008.3313 "Amortissement machines, mobilier et véhicules".

CHF 560.05 dans le compte 6004.3183 "Frais bancaires".

- D'accepter que les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis soient portées aux budgets 2021 et suivants.

#### **Prend acte**

- Du caractère impératif de ce projet.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION  
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

Le Président :



Michel Farine

Le Secrétaire :



Frédéric Schaer